



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que sous la présidence du Kenya, le Conseil de sécurité tiendra, le jeudi 21 octobre 2021, un débat public au niveau ministériel consacré aux femmes et à la paix et la sécurité, sur le thème « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes ».

Afin d'orienter le débat, le Kenya a préparé une note de cadrage à l'intention des membres souhaitant y participer (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la note de cadrage comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Martin **Kimani**



**Annexe à la lettre datée du 13 octobre 2021 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public annuel au niveau
ministériel du Conseil de sécurité consacré aux femmes
et à la paix et la sécurité, qui se tiendra sur le thème
« Maintien et consolidation de la paix : miser
sur les femmes », le jeudi 21 octobre 2021 à 10 heures**

Objectif

1. À la faveur de sa présidence du Conseil de sécurité, la République du Kenya convoquera un débat public sur le thème « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes ».
2. Dans un précédent rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (voir [S/2020/946](#)), le Secrétaire général a proposé une série d'objectif à atteindre au cours des dix années à venir et lancé notamment un appel à « faire pression pour un changement radical en faveur de la participation véritable des femmes à notre démarche de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, en veillant à ce qu'elles y contribuent pleinement et en toute égalité en tant que partenaires, et ce, dès les premières étapes de chaque processus de paix et de chaque action politique appuyés par l'ONU ».
3. Le débat public sera l'occasion de mettre en commun nos réflexions sur les progrès accomplis, les tendances qui se dégagent et les obstacles rencontrés, d'examiner les meilleures pratiques et les enseignements à retenir et de formuler des recommandations sur l'intérêt qu'il y a à miser sur les femmes et leurs réseaux à l'échelle locale dans les pays qui accueillent des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Il s'agira aussi d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de manière à obtenir des résultats durables qui favorisent également l'égalité des genres et l'autonomisation et le développement social, politique et économique des femmes, et de promouvoir l'éradication de la pauvreté et la protection sociale, ainsi que l'accès à l'éducation des filles pendant et après les opérations de paix et dans les contextes de transition.
4. À cet égard, nous inaugurerons pendant notre séance, en conjonction avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une exposition itinérante de Photoville intitulée : « *In their hands: women taking ownership of peace* » (La paix : quand les femmes prennent les choses en main), qui sera présentée par la suite dans plusieurs missions en Afrique. L'objectif est de mettre en avant la manière dont les femmes du monde entier, soldates et artisanes de la paix, médiatrices, décideuses, actrices du changement et activistes, se mobilisent pour prévenir les conflits, plaider en faveur de transitions pacifiques et consolider la paix. En montrant comment la population féminine des pays hôtes collabore avec le personnel des opérations de paix dans le cadre des missions, cette exposition vise à renforcer la capacité d'action des femmes et à faire reconnaître l'importance cruciale de leur participation pleine, égale et véritable à la paix et à la sécurité dans les contextes de maintien et de consolidation de la paix et, plus largement, dans tous les processus de paix.
5. En intégrant cette exposition à notre séance, nous donnerons un nouvel exemple de la manière dont les partenariats dynamiques et innovants avec diverses parties prenantes, dont les leadeuses locales, les Casques bleus et les entités du système des

Nations Unies, les centres régionaux et internationaux des opérations de paix, les pays hôtes, les États Membres, les champions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les organisations de la société civile et le secteur privé, peuvent contribuer à renforcer le rôle des femmes dans l'action menée en faveur de la paix.

6. Ainsi, l'objectif du débat sera donc de saluer et de mettre en avant la contribution et l'influence des femmes locales à tous les stades des efforts de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix, de donner plus de visibilité aux leadeuses locales de tous âges, aux défenseuses des droits humains et signataires des accords de paix, et de plaider pour un engagement plus fort et soutenu en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'une paix inclusive.

Contexte

7. Dans sa résolution [1325 \(2000\)](#) et ses résolutions ultérieures sur le sujet, le Conseil de sécurité a voulu prendre acte des effets préjudiciables qu'ont les conflits sur les femmes, mais aussi faire cas de la manière dont celles-ci contribuaient aux processus de paix et de réconciliation et reconnaître qu'il fallait promouvoir et protéger les droits des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit dans le cadre de la mise en œuvre intégrale des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

8. La Commission de consolidation de la paix, quant à elle, a su promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les activités de consolidation de la paix en menant des échanges plus systématiques avec les bâtisseuses de la paix et en intégrant davantage les aspects de la consolidation de la paix liés au genre dans ses analyses, ses conseils et ses exposés au Conseil de sécurité.

9. En septembre 2021, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa résolution [2594 \(2021\)](#), première résolution consacrée exclusivement à la transition des opérations de paix des Nations Unies, dans laquelle il a :

a) Constaté le rôle fondamental que jouait le maintien de la paix sur le plan de la création de conditions propices à la stabilité et à une paix durable ;

b) Souligné que la transition des opérations de paix des Nations Unies devait appuyer les objectifs de consolidation de la paix et l'élaboration d'une paix durable, de manière à accompagner et à renforcer une prise en main nationale, éclairée par le contexte opérationnel et par les priorités nationales et les besoins de l'État hôte et de sa population, ce qui comprenait une mobilisation auprès de la population et de la société civile, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et l'inclusion des jeunes et des personnes handicapées ;

c) Prié le Secrétaire général de veiller à prévoir une analyse globale et des compétences techniques concernant les questions de genre dans toutes les phases de la planification, de l'exécution et de l'examen de la mission et tout au long du processus de transition.

10. De plus, 154 pays ont adhéré à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, dans laquelle le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est défini comme une priorité clé et l'un des domaines thématiques dans lesquels des améliorations restent à apporter. Dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les États Membres se sont engagés collectivement à appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les priorités qui y sont fixées en assurant la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix et en tenant systématiquement compte de la problématique femmes-hommes à tous les stades de l'analyse, de la planification, de l'exécution et

de l'établissement de rapports. Pour donner suite à cet engagement et obtenir des résultats, il faudra nouer des partenariats locaux avec les pays hôtes.

11. À l'appui des priorités définies pour 2021-2023 dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a lancé un nouvel appel à l'action dans l'optique de prioriser les réseaux locaux de femmes et d'investir dans ces réseaux ; de mettre à profit les données et les analyses des questions de genre pour que les décisions soient prises dans le respect du principe de responsabilité ; d'accélérer et de mettre à profit les efforts de mobilisation des femmes pour transformer les processus de paix et les processus politiques ; de systématiser le leadership des femmes à l'appui des activités de prévention et de règlement des conflits, de médiation et de protection ; de nouer des partenariats dynamiques et novateurs pour accroître la participation des femmes.

12. Au cours des 20 dernières années, la place et la participation des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies ont suscité davantage d'attention. Le Conseil de sécurité a adopté des mandats de plus en plus robustes en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, et l'on a pris conscience qu'il fallait exploiter les compétences techniques et les analyses en matière de genre et solliciter systématiquement les organisations de femmes de la société civile pour exécuter ces mandats. Par ailleurs, depuis quelques années, la part des femmes dans les composantes militaires et les composante Police a commencé à augmenter plus rapidement.

13. Comme indiqué dans le plus récent rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), dans l'optique de veiller à ce que le maintien de la paix et les opérations de paix tiennent compte des questions de genre, le Département des opérations de paix a donné aux leadeuses locales des occasions d'influencer le maintien de la paix, ce qui a abouti à un nouvel appel à l'action du Secrétaire général, dans lequel celui-ci a exhorté les partenaires du maintien de la paix à investir dans les réseaux locaux de femmes et à soutenir la mobilisation des femmes en faveur de la paix. On trouve aussi dans le rapport une série d'exemples illustrant la manière dont les opérations de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies s'assurent que les femmes participent directement aux processus de transition politique dans les pays qui accueillent des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

14. Cela étant, beaucoup reste encore à faire pour garantir que les femmes s'approprient les processus de paix et les processus politiques dans les pays hôtes et y participent véritablement, pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans cette perspective, il importe que les leadeuses locales et le personnel des opérations de paix des Nations Unies nouent de véritables partenariats, pendant et après les opérations de paix et les phases de transition.

15. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'un des moyens qui permettrait de concrétiser les engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité serait de programmer plus régulièrement des échanges approfondis avec les organisations de femmes et d'en rendre compte en détail. Il importe également d'assurer le suivi des résultats tirés de ces échanges et de les renforcer en investissant dans des partenariats stratégiques avec les leadeuses et les réseaux de femmes à l'échelle locale.

Pistes de réflexion

16. Les questions suivantes serviront à orienter le débat :

a) Quels sont les tendances, les facteurs et les obstacles à prendre en compte afin de miser véritablement sur les femmes locales dans les contextes de consolidation et de maintien de la paix, en particulier dans les pays fragiles et touchés par des conflits ?

b) En 2020, 62 opérations de paix multilatérales étaient actives de par le monde, dont 21 dirigées par les Nations Unies. Quelle est la meilleure façon pour l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, les organisations régionales et le secteur privé de nouer des partenariats visant à faire en sorte que la planification et l'exécution de la transition des missions soit guidée et éclairée par une expertise et une analyse locales des questions de genre et le souci de la parité ?

c) Au-delà d'y faire figurer les termes du cadre normatif relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, comment pourrait-on faire en sorte que les mandats des opérations de paix des Nations Unies servent la mise en œuvre de tous les engagements intéressant cette question, y compris en ce qui concerne la participation des femmes à l'échelle locale aux processus de paix locaux et nationaux ?

d) Comment les mandats des opérations de paix des Nations Unies pourraient-ils mieux soutenir les initiatives de prévention des conflits et les programmes tenant compte des questions de genre dirigés par des femmes au niveau local et visant à réduire la violence au sein de la collectivité, afin de garantir la viabilité de ces initiatives et programmes après le terme des opérations de paix et pendant la phase de transition des missions ?

e) Comment pourrait-on renforcer les mandats des opérations de paix des Nations Unies de manière à ce qu'ils fassent ressortir les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration tenant compte des questions de genre prévoyant le désengagement des ex-combattantes dans le cadre des processus de transition ?

f) Dans le contexte des opérations de paix, comment l'Organisation peut-elle aider les États Membres à consacrer des ressources à la prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité et au niveau des institutions, tout en améliorant l'accès des femmes à la justice à l'échelle locale dans les pays touchés par des conflits ?

g) Dans un rapport antérieur sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946), le Secrétaire général a appelé de ses vœux un changement radical et des résultats tangibles en ce qui concerne la participation des femmes aux efforts de rétablissement, de consolidation et de maintien de la paix, d'ici les 5 à 10 prochaines années. Quelles idées audacieuses et quels éléments de base faut-il mettre en place dans cette perspective ?

Participation et format

17. Le débat public se tiendra au niveau ministériel et sera présidé par la Ministre des affaires étrangères du Kenya, M^{me} Raychelle Omamo.

18. Conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017 (voir S/2017/507), l'ensemble des participants et les membres du Conseil de sécurité sont encouragés à faire des déclarations succinctes, portant sur des exemples, des engagements, des réalisations et des problèmes précis, le recensement des lacunes et des recommandations axées sur des solutions.

19. Les modalités de participation des États Membres qui ne siègent pas au Conseil de sécurité et des États observateurs sont toujours à l'examen. Tous les États ont la possibilité de présenter des déclarations écrites, d'environ 500 mots, qui devront être communiquées au format Microsoft Word à la Division des affaires du Conseil de sécurité, au plus tard le 21 octobre 2021, de sorte qu'elles puissent figurer dans le document récapitulatif.

Intervenant(e)s

- Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes
- Envoyée spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité
- Représentant(e) d'une organisation non gouvernementale colombienne

Résultat escompté

20. On attend de ce débat qu'il aboutisse à une déclaration d'engagement. Dans son plus récent rapport sur les femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général a souligné que la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité relevait de la responsabilité de tous les États Membres, gouvernements et parties à des conflits. À cet égard, la présidence kényane demande aux États Membres de saisir l'occasion de leurs déclarations nationales pour prendre ou renouveler leur engagement sur le plan politique à investir davantage et de manière plus globale afin :

a) De faire en sorte que les femmes participent pleinement et véritablement aux processus de paix et aux processus politiques, sur un pied d'égalité avec les hommes, conformément à l'appel à l'action du Secrétaire général concernant la transformation de la paix par les femmes ;

b) De soutenir la création de partenariats entre les missions, la mise en commun des enseignements et des expériences et le renforcement des réseaux de femmes à l'échelle locale ;

c) De donner aux femmes davantage de moyen d'agir à l'échelle locale dans les pays qui accueillent des missions et de faciliter leur action, pendant et après les opérations de paix et les phases de transition.
